

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité env	rironnementale						
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :					
29-07-19	02-09-19		2019-8720					
	1. Intitulé du pro	jet						
Mise en place d'ombrières photovoltaïques sur le parking des véhicules du personnel								
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)								
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	SCI ACTIVITES COURRIER INI	DUSTRIEL						
Nom, prénom et qualité de la personne	M. MAZAUD Michel							
habilitée à représenter la personne morale	responsable local maîtrise d	THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN						
RCS / SIRET 4 0 2 9 0 4 1	6 3 0 0 0 4 3	Forme juridique SC	l .					
Joigne	ez à votre demande l'anne	exe obligatoire n°1						
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères anne	vé à l'article R 122-3	du code de l'environnement et					
c. caregorie(s) applicable(s) as lable	dimensionnement correspon	dant du projet	do code de l'environnement et					
N° de catégorie et sous-catégorie			uils et critères de la catégorie					
30			s nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
30	puissance de 875 KWc	ovoitaiques en ombri	ères de parking représentant une					
	pulsarice de 075 Rive							
Burney Brown Burney Burney	4. Caractéristiques généra	les du projet						
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à	la rubrique 8.1 du foi	mulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les éven								
Implantation des ombrières photovoltaïqu	ues sur le parking existant, pui	s production d'électri	cité d'origine renouvelable					
valorisée en autoconsommation.								
		*						

4.2 Objectifs du projet  Autoproduire une partie de l'électricité consommée par l'Imprimerie de La Poste, qui exploite les locaux de la SCI ACTIVITES  COURRIER INDUSTRIEL.
Améliorer l'ombrage sur le parking très exposé aux chaleurs estivales.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Suppression des arbres de taille modeste existants, des candélabres d'éclairage et implantation des structures des ombrières, pose des capteurs photovoltaïques,
mise en place et raccordement des luminaires et équipements de vidéo-surveillance existants sur la structure des ombrières, raccordements en tranchée des capteurs photovoltaïques vers les tableaux électriques de l'entreprise.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Production d'électricité par les équipements mis en place.
Pas d'opération particulière hormis des interventions ponctuelles d'entretien et de maintenance.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administ La décision de l'autorité environnem Dépôt de permis de construire.	<b>tative(s) d'au</b> entale devra	torisation le projet a-t-i être jointe au(x) dossie	<b>il été ou sera-t-il</b> r(s) d'autorisatio	l soumis ? on(s).	
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et cunodi	icio globalo do l'onóvati	an mréalacriae		ANII - C - a
	eurs caracté		on - preciseries u		eur(s)
Capacité de production des capteurs p			87	75 KWc	
Surface des capteurs installés			49	957 m²	
4.6 Localisation du projet					manish exist.
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonn	ées géographiques <sup>1</sup>	Long. 45° 18'	<u>09"N</u> Lat. <u>00</u> °	<u>76'96"E</u>
961 avenue Benoît Frachon Zone Industrielle de Boulazac 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE	et c), 7°a), 10°,11°a) t 38°; 43° a; l'article R. l'environna Point de c Point d'arr	départ :	Long ° ' _	" Lat° " Lat°	
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une inst	re demande les anno	ie existant ?	Oui X N	on
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	cet ouvrag	je a-t-il fait l'objet d	'une évaluation	Oui X N	on
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemer différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto	projet et	l'imprimerie de La Pos février 1980 par le Pré autorisation complém traitement de surface augmentation de sa p L'ensemble des prescr par un arrêté préfecto	fet de la Dordogi ientaire pour l'ex le 11 février 1988 roduction par ar riptions applicab	ne. Elle a ensuite o ploitation d'un at 8, puis l'autorisatio rêté en date du 8 les à PHILAPOSTE	obtenu une elier de on d'une août 1996. a été réactualisé

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	plusieurs monuments historiques dans le centre ville de Périgueux, non loin de la cathédrale. Les plus proches se situent en bordure de l'Isle, à 3500 m de l'imprimerie PHILAPOSTE.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	X		PPRN Mouvements de terrain-tassements différentiels approuvé PPR Innondation approuvé (PPRI Manoire)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?  Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		différents polluants (solvants chlorés, métaux) ont été identifiés dans la nappe phréatique présente en sous-sol; cette nappe ne donne pas lieu à des usages en lien avec la consommation humaine. L'entreprise PHILAPOSTE et une autre entreprise de la Zone Industrielle ont fait réaliser une étude de caractérisation de l'état de contamination des milieux.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	cité médiévale autour de la cathédrale de Périgueux; cet ensemble urbain de 21 ha est situé à au moins 3350 m de l'imprimerie PHILAPOSTE.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	site le plus proche = allées de Tourny, au nord de la cathédrale de Périgueux, à 3370 m de l'imprimerie PHILAPOSTE

	<b>envisagé est-il <u>suscep</u>t</b> pléter le tableau suiva		'avoir le	es incidences notables suivantes ?
	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Passauras:	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

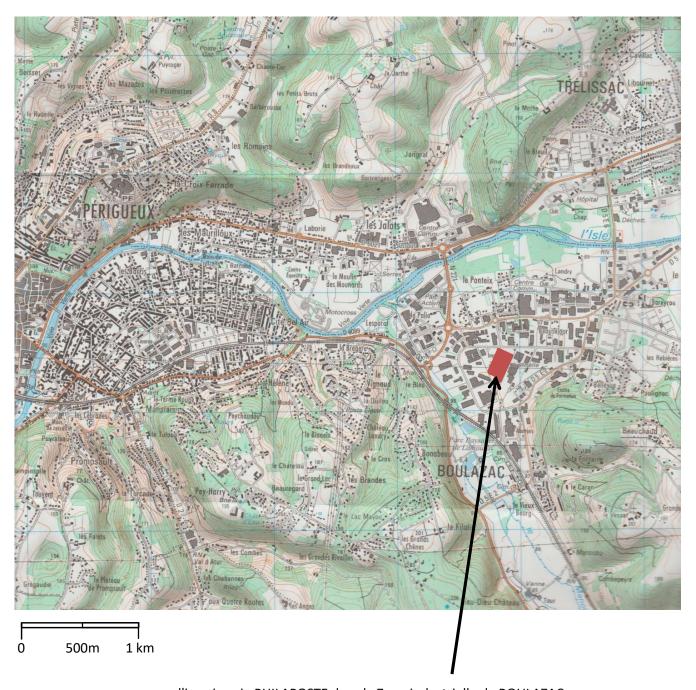
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	les capteurs photovoltaïques peuvent sous certaines incidences du soleil être plus visible qu'une surface goudronnée telle qu'elle existe à l'heure actuelle, mais cela ne présente pas de nuisance significative potentielle.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	Les eaux pluviales qui lessivent les surfaces goudronnées à l'heure actuelle transiteront pour une part par les capteurs photovoltaïques avant de rejoindre le réseau d'évacuation des eaux pluviales. Le volume des eaux pluviales à évacuer ne sera en rien modifié par le projet.
	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population			X	
approuvé:	?			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
4.3 Les incide	ences du projet identif	ées ai	1 & 1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	<b>Non</b> ★ Si oui, décr			in ches soucepholes a avoir act chers ac nature fransitorinere :

né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les et égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join ne annexe traitant de ces éléments) :	
	s d'effets négatifs notables identifiés.	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
er	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
	entreprise PHILAPOSTE, exploitant les locaux de la SCI ACTIVITES COURRIER INDUSTRIEL, est implantée dans une zone dustrielle accueillant des établissements commerciaux, des activités de service ou artisanales ou industrielle. Le présent pro	oiet
d'i	mplantation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de l'entreprise n'apporte pas d'incidence négative sur le milieu vironnant et a même plutôt un impact positif sur l'environnement via la production d'électricité d'origine renouvelable.	,jet
	vironilant et a meme plutot un impact positii sur renvironnement via la production d'electricité d'origine renouvelable.	
II s	emble qu'en conséquence une évaluation environnementale n'apporterait pas d'information supplémentaire.	
ll s	emble qu'en conséquence une évaluation environnementale n'apporterait pas d'information supplémentaire.	
II s	emble qu'en conséquence une évaluation environnementale n'apporterait pas d'information supplémentaire.	
II s	emble qu'en conséquence une évaluation environnementale n'apporterait pas d'information supplémentaire.  8. Annexes	
	8. Annexes  Objet	
	8. Annexes  1. Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	$\boxtimes$
	8. Annexes  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
8	8. Annexes  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
8 1 2	8. Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
1 2 3	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	$\boxtimes$

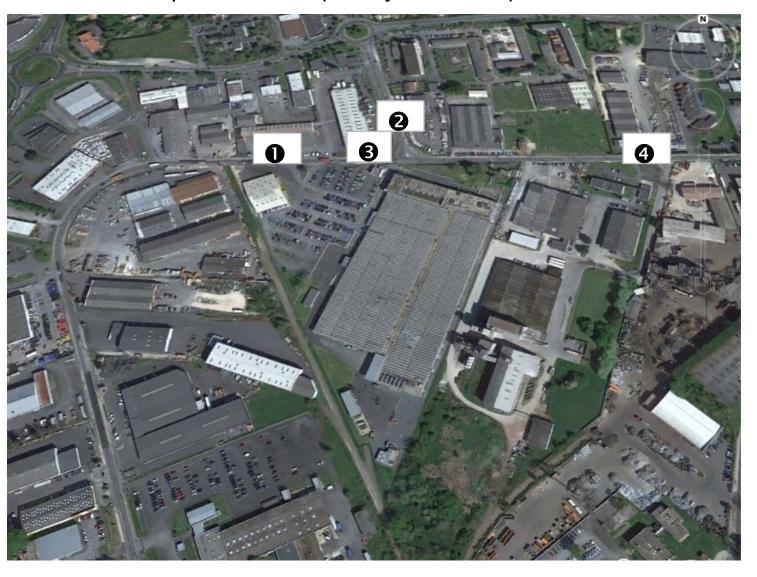
8.2 Autres an	nexes volontairement transmises par le maîtr	e d'ouvrage ou p	oétitionnaire		
Veuillez com parties auxqu	oléter le tableau ci-joint en indiquant les anr velles elles se rattachent	nexes jointes au <sub>l</sub>	présent formulaire	e d'évaluation, ainsi que	e les
Ì		Objet			
ł.					
	9. Engagem	ent et signature			
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements c	i-dessus			
Fait à	BORDEAUX	le,	29.07	19	
Signature	POSTE IMMO DR SOA Philippe COMPAGNON	Direc	OSTE IMMO  tion Régionale / Poitou Charen  ond Michelet - CS : ORDEAUX CED	tes 51753 EX	

## Plan de situation du site PHILAPOSTE

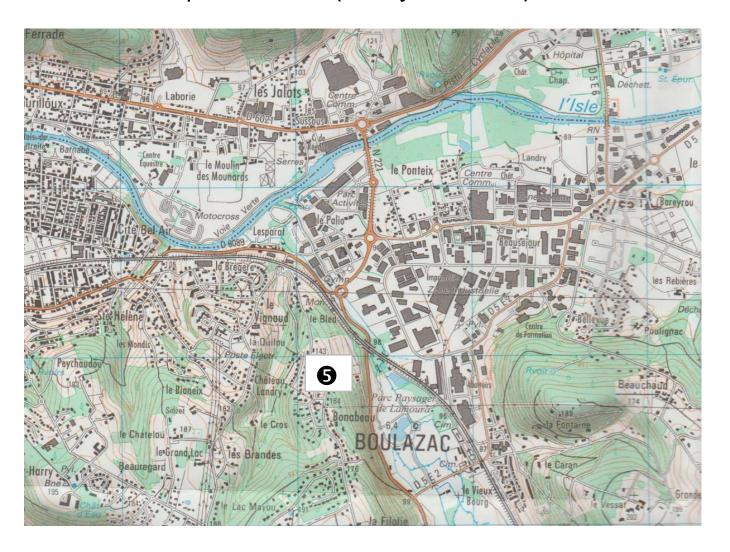


l'imprimerie PHILAPOSTE dans la Zone industrielle de BOULAZAC

# Localisation des prises de vue (le 17 juillet 2019)



## Localisation des prises de vue (le 17 juillet 2019) - suite





1'entrée dans la propriété par le parking où seront implantées les ombrières photovoltaïques



2 vue sur les bâtiments de PHILAPOSTE en arrivant par le Nord



vue plus proche du parking



4 le bâtiment de l'imprimerie PHILAPOSTE depuis l'avenue Benoît Frachon, à 200 m à l'Est du site





un des seuls sites habités environnant surplombant la zone industrielle : les toits de l'imprimerie sont visibles, mais le parking est masqué par la végétation arborée





HUTINET Pascal 7 rue de Rullon 79 160 ARDIN

**AOUT 2019** 

Réf: DOS\_1908\_LA POSTE

vos réf : dossier p\_2019\_8720

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'un étude d'impact : compléments d'information

## **IMPRIMERIE DU GROUPE LA POSTE**

Boulazac (24 750)

Veuillez trouver ci-joint un plan de masse des installations de l'imprimerie PHILAPOSTE, présentant l'implantation des ombrières photovoltaïques, au nombre de 9 ombrières totalisant 2592 panneaux photovoltaïques, pour une surface totale de 4957 m².

Le plan de masse indique aussi l'emplacement des arbres existants qui seront supprimés afin de ne pas réduire les performances de production des capteurs photovoltaïques par effet de masque. Les arbres supprimés sont au nombre de 39.

Les arbres abattus seront remplacés par d'autres arbres sur le site n'impactant pas les performances des ombrières photovoltaïques.

Par ailleurs, 15 candélabres existants, figurés sur le plan de masse joint, qui assurent l'éclairage du parking en période nocturne seront retirés.

Les ombrières seront équipées d'éclairage en sous-face afin de conserver un niveau d'éclairement réglementaire du parking.

La propriété de PHILAPOSTE est constituée de 3 parcelles cadastrales de la section AB :

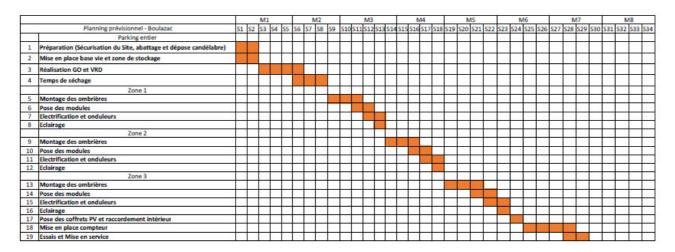
- la parcelle n°49 de 6782 m²
- la parcelle n°48 de 1492 m²
- la parcelle n°58 de 50 183 m²

Les travaux se dérouleront sur l'espace de l'ensemble du parking en 3 à 4 phases pour permettre le stationnement des véhicules tout au long des travaux.

Pour chacune des zones d'implantation, les étapes successives de travaux regrouperont :

- le creusement des fondations, leur réalisation, suivie de 3 semaines de séchage
- la mise en place des structures supportant les modules photovoltaïques
- la pose des capteurs et leur raccordement
- le creusement des tranchées de raccordement au réseau électrique de distribution de l'usine
- le raccordement aux 3 Tableaux Généraux Basse Tension de l'usine

A ce jour le planning prévisionnel des travaux est figuré sur le schéma ci-dessous :

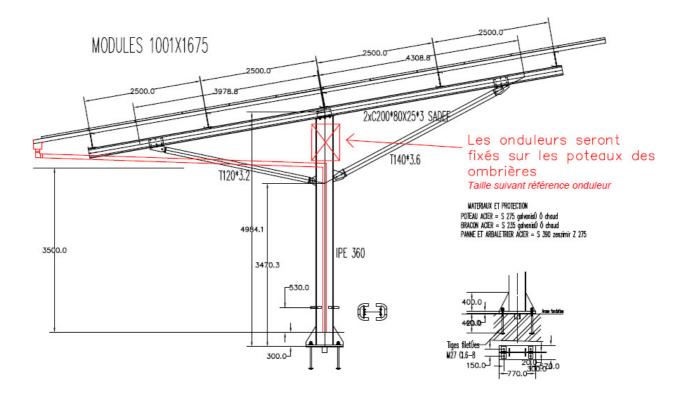


Le travaux devraient donc se dérouler sur 7 à 8 mois.

Le schéma ci-après présente une vue en coupe des ombrières en projet.

La hauteur par rapport au sol est de 3,5 m au point bas des capteurs et atteint près de 6,5 m en point haut.

## COUPE DE PRINCIPE OMBRIERE



Les structures supporteront un onduleur pour chaque ombrière.

Les équipements existants de caméras de surveillance seront déposés et ré-installés sur les structures métalliques.

Les déchets issus des travaux sont représentés par :

- les gravats excédentaires provenant du creusement des fondations et tranchées de raccordement aux TGBT de l'entreprise, qui sont toutes incluses à l'intérieur de la propriété de PHILAPOSTE,
- les arbres abattus,
- les candélabres d'éclairage déposés et remplacés par des dispositifs d'éclairage en sous-face des ombrières.

Pour tous ces déchets, des filières de valorisation ou de traitement agréées seront recherchées, en première approche :

- utilisation des gravats aux fins de réaménagement de carrières ou élimination en installations de stockage de déchets inertes,
- valorisation des déchets de bois constitués par les arbres abattus par broyage en vue de valorisation énergétique ou de paillage de travaux paysagers,
- recherche de revente en occasion des candélabre ou valorisation dans des filières agréées de recyclage de Déchets Electriques et Electroniques et de recyclage de matériaux ferreux ou non-ferreux.

